

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOULOGNE SUR MER - 6202 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 25/11/2025 - 9428 - 2023 B 00722 - 977 678 242 - 8-83 FOOD
COURT

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*07

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 8-83 FOOD COURT</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>23</u>				
Adresse de l'entreprise <u>64 BOULEVARD LA LIANE 62360 SAINT-LEONARD</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>0</u>				
Numéro SIRET* <u>97767824200016</u>		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, <u>31/05/2025</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
ACIIF IMMOBILISÉES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	2 275	AC	831	1 443
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	55 571	AG	5 964	49 607
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	819 274	AQ	37 336	781 938
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	61 186	AS	14 038	47 148
	Autres immobilisations corporelles	AT	547 899	AU	38 309	509 590
	Immobilisations en cours	AV	16 588	AW		16 588
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	18 000	BI		18 000
TOTAL (II)		BJ	1 520 793	BK	96 479	1 424 314
ACIIF CIRCULANT STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	3 097	BM		3 097
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	31 867	BU		31 867
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	12 458	BY		12 458
	Autres créances (3)	BZ	24 844	CA		24 844
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation DIVERS	Disponibilités	CF	4 768	CG		4 768
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	11 734	CI		11 734
	TOTAL (III)	CJ	88 768	CK		88 768
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 609 561	IA	96 479	1 513 083
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
	Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

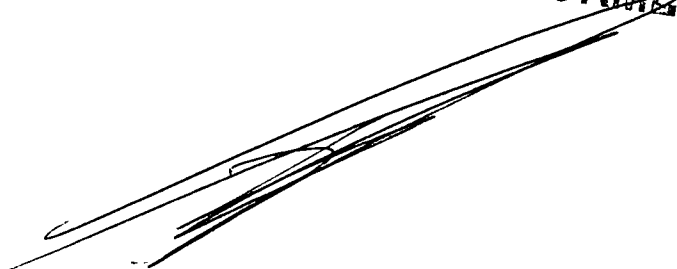
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS 8-83 FOOD COURT		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :300 000.....)			DA	300 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-558 523	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	-258 523	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN	254 326	
TOTAL (II)			DO	254 326		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 226 732	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	118 381	
	Dettes fiscales et sociales			DY	147 896	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA	24 271	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 517 280		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 513 083		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	665 793	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	276 648	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXE COMPTABLE

**POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME**



SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

01470 - SAS 8-83 FOOD COURT

Du 11/07/2023 au 31/05/2025

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

- FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE
- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- ÉTAT DES AMORTISSEMENTS
- ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS
- PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
- CRÉDIT BAIL
- LOCATIONS
- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
- ÉCART DE RÉÉVALUATIONS
 - Variations de la réserve spéciale de réévaluation
 - Variations de la provision spéciale de réévaluation
- ÉTAT DES STOCKS
- ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES
- EFFETS DE COMMERCE
- ENTREPRISES LIÉES
- COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF
- COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
- TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES
- COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF
- LES ENGAGEMENTS
- DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES
- LES EFFECTIFS
- PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS
- TRANSFERTS DE CHARGES
- ANNEXES COVID-19
- DETTES LIÉES À LA COVID-19
- COMMENTAIRES

[illegible]

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

01470 - SAS 8-83 FOOD COURT

Du 11/07/2023 au 31/05/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/05/2025 dont le total est de 1 513 082,69 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -558 522,98 Euros.

L'exercice a une durée de 23 mois, recouvrant la période du 11/07/2023 au 31/05/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Le premier exercice social devait initialement clôturer au 31 Décembre 2024 mais a été prorogé afin de clôturer au 31 Mai 2025, lequel a de ce fait une durée exceptionnelle de 23 mois.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/05/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

01470 - SAS 8-83 FOOD COURT

Du 11/07/2023 au 31/05/2025

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	5 à 25 ans ans
- Matériels et outillages industriels	4 à 8 ans ans
- Matériels et outillages	3 à 20 ans ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

01470 - SAS 8-83 FOOD COURT

Du 11/07/2023 au 31/05/2025

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

8-83 FOOD COURT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 300 000 €
SIEGE SOCIAL : 64 BOULEVARD DE LA LIANE
ZI DE LA LIANE
62360 SAINT LEONARD
977 678 242 RCS BOULOGNE-SUR-MER
SIRET 977.678.242.00016

EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE EN DATE DU 7 NOVEMBRE 2025

TROISIEME RESOLUTION

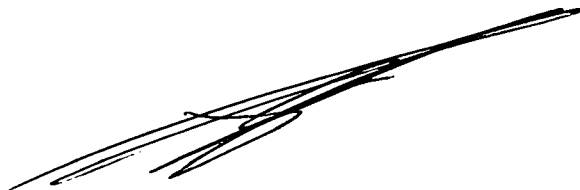
L'assemblée générale approuve la proposition de la Présidence et, après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de -558.522.98 €, décide de l'affecter en totalité au poste « Report à nouveau ».

A l'issue de ces opérations, le poste « Report à nouveau » sera débiteur de la somme de - 558.522,98 €.

L'assemblée générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Présidence

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a cursive-like shape, likely representing the President of the company.